

1^{ère} réunion du Conseil régional de Bretagne – Février 2012

Intervention de Monsieur François GUÉANT

Conseiller régional de Bretagne

Monsieur le Président, Chers collègues,

« A nous de faire vivre le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation professionnelle » ... c'est en ces termes que nous avons conclus nos propos lors de son adoption en octobre dernier.

Au sein de cette mission 3 « pour une formation tout au long de la vie permettant la sécurisation des parcours professionnels », vous énumérez ainsi les actions votées dans le cadre du CPRDF qui seront développées pour 2012 et auxquelles nous souscrivons. Après ses phases de débat dont les déclinaisons locales auront permis de remonter je l'espère les problématiques particulières de chaque territoire, le CPRDF entre donc pleinement dans sa phase opérationnelle.

Alors que le chômage a connu en 2011 une augmentation de 6,8% en Bretagne plus forte qu'au niveau national avec 5,6%, la formation dans les domaines économiques qui font la richesse et le développement économique de la Bretagne s'avère un enjeu majeur pour notre région.

La mobilisation de tous les acteurs est nécessaire afin d'expérimenter et de mettre en œuvre des actions innovantes dans ce domaine. C'est là tout l'esprit des acteurs qui animent le CPRDF et je salue le travail en bonne intelligence de la Région et l'État sur ce dossier.

Le contexte de crise que nous traversons nécessite une forte réactivité des intervenants sur le terrain et des décideurs à répondre au plus vite aux besoins de formations, à la fois à court terme pour répondre à des besoins locaux et régionaux ; et à la fois à long terme afin de répondre à une structuration des filières et priorités régionales.

Je pense par exemple à l'évaluation des aides individuelles régionales comme le chèque formation ou le chèque force qui aboutira à des évolutions en 2012 afin de suivre les attentes des bretonnes et des bretons sur ces dispositifs.

Je pense au chèque reconversion qui connaîtra quelques modifications afin de compléter le Contrat de Sécurisation Professionnelle mis en place par l'État depuis septembre 2011.



Je pense enfin au Dispositif Régional d'Insertion Professionnelle (DRIP). Dans ces différentes composantes PPE (préparation à l'emploi), POP (orientation), PAEEO (expression orale et écrite pour les étrangers) et PPS (découverte des métiers), cet outil s'adresse à plus de 6000 bénéficiaires les plus éloignés de l'emploi. Les prescripteurs comme les missions locales, le Pôle Emploi et Cap emploi auront un rôle d'accompagnement prépondérant, pour leur mise en œuvre cohérente dans une logique de parcours professionnel, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas. Nous souhaitons que la mouture du DRIP 2012 intègre cette exigence. Vous soulignez le rôle des missions locales dans ce dispositif, et en tant que Président d'une de ces structures, je ne peux que me réjouir de la place que vous leur réservez cette année pour la mise en œuvre de vos politiques d'insertion et d'orientation.

La région devra cependant veiller à une égalité de l'information sur l'ensemble du territoire régional s'assurant à la répartition des moyens de ces acteurs, prête à assister certains partenaires qui le demanderaient pour une meilleure efficacité.

Sans entrer dans le détail de ces dispositifs, je souhaite revenir sur un élément fort du programme « formation » pour cette année, avec la mise en œuvre d'un CAQ Contrat d'Accompagnement à la Qualification à compter de septembre 2012. Il s'agit de l'extension réaménagée de l'expérimentation Trajectoire. J'en rappelle le principe brièvement.

Suite au bénéfice du DRIP, les jeunes les plus vulnérables auront avec le CAQ la possibilité d'avoir une rémunération maintenue entre 2 étapes, ce qui n'était pas le cas jusqu'alors. Dès lors les parcours d'accès à la qualification seront mieux sécurisés. Sur le principe et en attendant sa mise en œuvre, je souhaite y voir une avancée positive, tout en évoquant deux interrogations communes à nos structures associatives sur ce sujet.

Les Missions Locales sont tout d'abord et naturellement inquiètes de l'importance du complément financier qui pourra leur être alloué pour assurer cet accompagnement complémentaire de plus de 1 600 jeunes bretons. Par ailleurs, c'est là leur second sujet d'interrogation, cette nouvelle formule repose sur une articulation entre organismes de formation et Missions Locales. Or, il s'avère que lors des expérimentations Trajectoire, plusieurs collègues nous ont fait part d'une envie forte de certains organismes de formation d'investir le champ de l'accompagnement. Cette répartition des rôles doit être très claire dans l'intérêt du jeune. Toute confusion ne permettrait pas d'atteindre l'objectif de sécurisation des parcours si le jeune ne s'y retrouve pas. Le dispositif se devra de préserver une répartition claire reposant sur les compétences de chacun, et le conseil régional se doit d'être le garant de cette lisibilité.

Une clarification du rôle de chacun permettra une meilleure complémentarité. Et c'est également en ce sens que diversifier les voies de formation, sécuriser les parcours professionnels et le Contrat d'Objectifs et de Moyens de la Validation des Acquis de l'expérience sont autant de voies à travailler avec les conseils généraux dans le cadre de leurs compétences en matière d'insertion professionnelle via le RSA. Un échange des expériences et une mutualisation des données sont là encore importants pour une efficacité de ces dispositifs.

Le Programme Bretagne Formation devrait également être attentif aux besoins des secteurs en mutation ou émergent comme les énergies vertes, et plus particulièrement les énergies marines, et être réactif afin de permettre la mise en place de nouvelles formations rapidement. Je ne peux que m'en réjouir en tant que partisan convaincu de ses nouvelles formations. Sur ce point, il sera décisif d'accompagner toutes les initiatives de ces partenaires

comme le CNAM ou le Fongecif, tout en étant extrêmement vigilant à l'équilibre territorial de l'offre de formation je le redis cette année encore.

Toujours dans ce cadre, le Service Public d'Orientation devra faire l'objet d'une vraie démarche concertée au sein du réseau des Maisons de la Formation professionnelle où sont là encore associés une multitude d'acteurs comme Pôle emploi, les missions locales, le Rectorat et le Fongecif.

Nous le redisons, toutes ces actions ne pourront se faire, être opérationnelles et efficaces qu'avec la mobilisation de tous envers chacun, et en particulier les plus sensibles aux aléas du marché du travail : les jeunes, les femmes, les handicapés et les seniors monopoliseront toute notre attention.

Dans le périmètre du CPRDF, la région peut donc jouer un vrai rôle d'interface entre l'État, les acteurs locaux que je viens de citer, les conseils généraux bretons et les acteurs régionaux pour animer un véritable travail collectif dans un seul objectif de formation des bretonnes et des bretons sur un parcours professionnalisant et mieux sécurisé vers l'emploi.